

## **Régie de l'énergie**

### **Dossier R-4032-2018 phase 5**

Demande pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère inc.  
pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017,  
demande d'approbation du Plan d'approvisionnement et  
demandes de modification des tarifs de Gazifère inc.  
à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et du 1<sup>er</sup> janvier 2020

### **Observations de l'ACEF de l'Outaouais (ACEFO)**

Rapport préparé par  
Jean-François Blain, analyste externe

Le 3 octobre 2019

## Introduction

Le 23 août 2019, Gazifère a déposé sa 4<sup>e</sup> demande tarifaire amendée 2019-2020<sup>1</sup> relative à la fermeture réglementaire des livres pour l'année 2018 constituant la phase 5 du dossier R-4032-2018. Les différents éléments couverts dans le cadre de la phase 5 sont énumérés aux paragraphes 76.1 à 76.11 de cette demande.

Le 30 août 2019, la Régie a rendu sa décision D-2019-105 dans laquelle elle identifie les enjeux qu'elle entend aborder en phase 5 et fixe le calendrier de traitement du dossier.

Parmi les enjeux identifiés par la Régie, l'ACEFO soumet ses observations concernant :

- les résultats réels de l'exercice pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018;
- l'analyse comparative des ventes et de la clientèle, entre l'année 2018 et la projection entre les années 2018 et 2017, telle que demandée dans la décision D-2016-116;
- l'analyse quantitative et qualitative des composantes du bénéfice net présentant des écarts supérieurs à 100 k\$, entre l'année 2018 et l'année autorisée, telle que demandée dans la décision D-2016-116;

L'ACEFO a retenu les services de M. Jean-François Blain, à titre d'analyste externe, pour la conseiller dans l'examen des enjeux du présent dossier.

---

<sup>1</sup> B-0386.

## Témoignage de M. Jean-François Blain, analyste externe pour l'ACEFO

### ACEFO :

M. Blain, quels sont les faits saillants des résultats financiers de l'année 2018 ?

### Jean-François Blain (JFB) :

En 2018, Gazifère a réalisé un bénéfice net de 3 829 062 \$, ce qui se traduit par un excédent de rendement de 617 648 \$ (avant impôt, soit 452 736 \$ après impôt) par rapport au rendement autorisé (3 376 326 \$)<sup>2</sup>.

L'analyse du bénéfice net réglementé démontre que cet excédent de rendement résulte d'une part, de revenus plus élevés que prévu lors du DT 2018 par une marge de 552 000 \$ constituée essentiellement du bénéfice brut sur les ventes de gaz et, d'autre part, de charges inférieures aux prévisions du DT 2018, un écart de -603 000 \$ constitué principalement de charges d'exploitation réelles inférieures aux prévisions par une marge de -395 000 \$ et de charges d'amortissement des immobilisations réelles inférieures aux prévisions par -157 000 \$.

Au total, ces revenus réels plus élevés que prévu et ces charges réelles inférieures aux prévisions se traduisent par un bénéfice net avant impôt de 1 155 000 \$ plus élevé que prévu, soit 17 %, ce qui est beaucoup<sup>3</sup>.

### ACEFO :

Comment de tels écarts s'expliquent-ils ?

### JFB :

D'abord, le niveau réel des revenus provenant des ventes de gaz a été plus élevé que les prévisions par une marge de 3 574 000 \$ (6,6 %). Les volumes de vente réels ont atteint 181,502 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>, soit 7,5 % de plus que les ventes prévues (168 871 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>)<sup>4</sup>.

Près de la moitié de cet écart de 13 369 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup> est attribuable à des volumes de vente beaucoup plus importants que prévu, soit 5 900 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup> ou 40,2 %, consommés par 3 grands clients industriels interruptibles. De leur côté, les clients industriels sans chauffage ont consommé en 2018 des volumes 6,7 % plus élevés que les prévisions, soit 1 274 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>.

Le reste de l'excédent des volumes réels par rapport aux prévisions provient presque totalement du secteur commercial, 5 128 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup> de plus que prévu ou 8,1 %. Ce sont les clients commerciaux sans chauffage dont la consommation réelle a excédé les prévisions dans les plus fortes proportions, soit 15 %, comparativement à un écart de 7,6 % pour les clients avec chauffage.

---

<sup>2</sup> B-0389, Gi-54 doc 1.

<sup>3</sup> B-0394, Gi-55 doc 1.1.

<sup>4</sup> B-0396, Gi-55 doc 1.2.1.

Pour l'ensemble du secteur résidentiel, les volumes réels ont été très proches des prévisions. Cependant, on note que les volumes réels des clients résidentiels sans chauffage ont été inférieurs aux prévisions par une marge de près de -2% (-1,8%) alors que, à l'opposé, ceux des clients avec chauffage ont été supérieurs aux prévisions par près de 1% (0,8%).

Un constat étonnant ressort cependant si l'on effectue une analyse plus fine de l'évolution des volumes de consommation par client réels 2015-2018 vs prévus en 2018 pour les secteurs résidentiel et commercial. Dans tous les cas, les prévisions de vente mises de l'avant en 2018 reposaient sur des consommations moyennes par client contraires aux tendances historiques des dernières années.

Le tableau suivant présente les consommations moyennes réelles par client des années 2015 à 2018 ainsi que les consommations moyennes par client prévues au DT 2018<sup>5</sup>.

#### Consommation moyenne par client en m<sup>3</sup>

	2015	2016	2017	DT 2018	2018
<b>Résidentiel</b>					
Sans chauffage	564,8	528,3	522,4	547,2	519,1
Avec chauffage	1 818,5	1 839,4	1 879,9	1 858,7	1 895,2
<b>Commercial</b>					
Sans chauffage	15 251	15 277	15 965	15 191	16 720
Avec chauffage	19 457	19 970	20 822	19 767	21 686

#### Sources :

2015 : R-4003-2017, B-0012;  
2016 : R-4032-2018, B-0022;  
2017 et 2018 : R-4032-2018, B-0396.

Pour les clients résidentiels sans chauffage, dont la consommation moyenne par client était décroissante au cours des 4 dernières années, Gazifère a prévu une augmentation de la consommation moyenne par client en 2018.

Pour les clients résidentiels avec chauffage, dont la consommation moyenne par client était en croissance au cours des 4 dernières années, Gazifère a prévu une diminution de la consommation moyenne par client en 2018.

Pour les clients commerciaux avec et sans chauffage, dont les consommations moyennes par client étaient en croissance au cours des quatre dernières années, Gazifère a prévu une diminution de la consommation moyenne par client en 2018.

---

<sup>5</sup> Il est impossible d'étendre rétroactivement cet exercice d'analyse au-delà de l'année 2015 puisque lors des dossiers de fermeture de 2014 et des années antérieures, il n'y avait pas d'analyse détaillée présentant distinctement les données de consommation selon qu'il s'agit de clients (résidentiels ou commerciaux) avec ou sans chauffage.

En somme, les consommations moyennes par client utilisées par Gazifère pour projeter ses volumes de vente en 2018 étaient erronées par rapport aux tendances historiques pour chacune de ces quatre catégories de clients. Opposées à la tendance historique, 4 fois sur 4.

Dans le secteur commercial, les consommations moyennes par client utilisées dans les prévisions de 2018 étaient de 9,1 % inférieures aux consommations moyennes réelles par client, tant pour les clients sans chauffage (15 191 / 16 720) que avec chauffage (19 767 / 21 686).

Dans le secteur résidentiel, outre le fait que Gazifère a utilisé des volumes moyens par client contraires aux tendances historiques, on constate aussi que les ajouts de clients sont de plus en plus concentrés parmi des clients sans chauffage, dont les consommations moyennes diminuent. En fait, au cours des dernières années, Gazifère a surestimé à répétition les ajouts de clients résidentiels avec chauffage, dont les consommations moyennes augmentent et sous-estimé les ajouts de clients résidentiels sans chauffage dont les consommations moyennes diminuent.

Il y a lieu de réitérer également une observation faite dans les dossiers des années précédentes à l'effet que, au cours des dernières années historiques, Gazifère a eu tendance à sous-estimer les volumes totaux des ventes prévus au secteur résidentiel avant économies d'énergie, cette sous-estimation étant dissimulée au net par une surestimation des économies d'énergies prévues et non réalisées.

**ACEFO :**

Quelles sont les conséquences de ces écarts entre les prévisions de vente et les ventes réelles ?

**JFB :**

Il y a deux conséquences principales. D'abord, lorsque les volumes de vente prévus pour une catégorie de client s'éloignent des volumes réels, les taux unitaires (tarifs) requis pour récupérer les revenus alloués à cette catégorie de clients sont eux-mêmes surestimés ou sous-estimés.

L'autre conséquence est que, depuis l'introduction de la formule de fixation des dépenses d'exploitation basée sur la prévision du nombre de clients, une mauvaise prévision du nombre de clients résulte inévitablement en une mauvaise appréciation de la croissance des dépenses d'exploitation pouvant être considérée raisonnable. Or, l'écart entre le nombre de clients prévu et réel ne cesse de se creuser depuis quelques années du fait que Gazifère surestime à répétition les ajouts de clients, comme le démontrent une fois de plus les données du dossier de fermeture 2018.

**ACEFO :**

Qu'est-ce que les résultats présentés dans le dossier de fermeture 2018 démontrent en ce qui concerne l'écart entre les dépenses réelles et les dépenses prévues lors du dossier tarifaire 2018 ?

**JFB :**

Le sommaire des charges d'exploitation<sup>6</sup> démontre que les salaires et autres charges réels (excluant les frais d'EGD) ont été inférieurs aux montants prévus par -646 100 \$ (-5,1%), compensés en partie par une hausse des charges au titre des services entre compagnies affiliées (EGD) de 123 500 \$, ce qui se traduit par des *salaires et autres charges* de -522 600 \$ inférieures aux montants budgétés. Quant aux autres coûts des services entre compagnies affiliées (Ei seulement), ils sont en hausse de 127 900 \$ par rapport aux coûts prévus, de sorte que le montant total des charges réelles se situe à un montant inférieur aux prévisions par une marge de -394 700 \$.

À l'intérieur de la rubrique *salaires et autres charges*, ce sont les dépenses à titre d'*Opération et entretien* (5,1 %, ou 153 300 \$) et d'*Administration* (4,8 % ou 195 500 \$) qui ont varié dans les plus fortes proportions par rapport aux prévisions budgétaires du DT2018. Je note également que les dépenses réelles à titre de *Services à la clientèle, gestion des travaux et répartition* sont inférieures aux montants budgétés par une marge de -78 700 \$, soit 2,6 %.

Je remarque que les dépenses moindres que prévu à titre d'Opération et entretien sont expliquées par des charges en baisse de - 351 900 \$ au niveau des salaires en partie compensées par un recours accru à de la main-d'œuvre contractuelle et des services externes. Pour ce qui est des dépenses d'*Administration*, les variations à la baisse par rapport aux prévisions sont attribuées à différents postes de dépenses sous le contrôle du distributeur et, au moins en partie, prévisibles.

À cet égard, les réponses données par Gazifère à la question 7.1 de la DDR No 7 de la Régie<sup>7</sup> évoquent des « phénomènes » à titre de justification de la diminution des ETC en 2018 par rapport aux prévisions du DT 2018 alors que chacun des éléments mentionnés (le choix de ne pas remplacer des départs en congé de maladie, de ne pas embaucher en période estivale, de ne pas combler des postes vacants suite au départ d'employés, voire les effets de la centralisation du poste de Directeur général) relèvent de décisions du distributeur et/ou découlent de décisions antérieures et étaient à ce titre prévisibles.

---

<sup>6</sup> B-0566, Gi-55 doc 1.3 révisée.

<sup>7</sup> B-0560, Gi-65.1 doc 1.

**ACEFO :**

Avez-vous d'autres commentaires relatifs à certaines variations de coûts constatées en 2018 par rapport aux prévisions ?

**JFB :**

Oui. Un examen sommaire de l'état comparatif de la base de tarification m'amène à formuler deux constats.

Bien qu'elle soit proportionnellement limitée, la surévaluation de la valeur nette réglementée de la base de tarification en 2018, 194 000 \$, est encore attribuable aux mêmes causes que par les années passées, soit, une surévaluation en début d'année ainsi que des additions inférieures au budget prévu et plus tardives se traduisant par des charges d'amortissement moindres.

Enfin, un dernier élément m'apparaît important de mentionner. Le montant (créditeur) de 585 600 \$ associé à l'ajustement pour la valeur calorifique réelle du gaz par rapport à la valeur budgétée<sup>8</sup> représente un pourcentage non négligeable des revenus totaux à récupérer auprès des clients du tarif 1 (-1,18 %) et du tarif 2 (-0,80 %).

L'ACEFO comprend qu'une valeur calorifique réelle du gaz plus élevée que la valeur calorifique utilisée lors des prévisions budgétaires se traduit par un passif pour le distributeur et donc un solde créditeur pour les clients. Nous sommes néanmoins surpris de l'incidence tarifaire importante associée au calcul de cet écart entre les valeurs calorifiques réelle vs prévue.

Ce montant suscite notamment des interrogations additionnelles par rapport au traitement des écarts pour les années antérieures, tant en ce qui a trait à leur calcul qu'à leurs modalités de disposition, le cas échéant.

Étant entendu que la Régie a autorisé l'utilisation d'une nouvelle valeur calorifique dans le cadre de la phase 2 du présent dossier et que le calcul de l'écart de valeur effectué par Gazifère semble respecter les modalités de calcul reconnues, l'ACEFO s'interroge néanmoins sur la nécessité d'autoriser dès à présent la disposition ultérieure de ces sommes qui est demandée par Gazifère, aucune urgence à cet effet n'étant invoquée.

**ACEFO :**

Est-ce que cela conclut votre témoignage ?

**JFB :**

Oui.

---

<sup>8</sup> B-0445, Gi-61 doc 1 et B-0452, Gi-61 doc 2.6.